Communiqué du 1er Août 2019

L'ÉTAT DES LIEUX DES PARCOURS EN SANTÉ MENTALE RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PTSM DE L'ISÈRE MET EN ÉVIDENCE 3 PRIORITÉS D'ACTION.

A l'issue de l'analyse de paroles d'acteurs en santé mentale (professionnels, usagers et familles), recueillies par l'intermédiaire d'entretiens individuels, collectifs et d'une plateforme de contribution, 3 priorités d'action ont été identifiées sur le territoire de l'Isère.

LA PLACE DES CMP DANS LES TERRITOIRES ET LES LIENS AVEC LES AUTRES ACTEURS

Les CMP ont clairement été identifiés par les professionnels et les usagers comme l'acteur principal de l'offre de soin publique, gratuite et de proximité en santé mentale. Structure pivot des soins sectorisés, bénéficiant d'une forte visibilité, les acteurs ont exprimé de fortes attentes quant à leurs missions et leurs fonctionnements. Quelle cohérence entre les missions des CMP et les attentes exprimées par les acteurs ? Quelle place le CMP occupe-t-il dans la cohérence des autres réponses existantes en ambulatoire ?

DU REPÉRAGE D'UNE DIFFICULTÉ A UNE RÉPONSE RAPIDE ET SIMPLIFIÉE EN SANTÉ MENTALE

Nombreux sont les acteurs (entourage ou professionnels) ayant exprimé des difficultés à savoir qui interpeller ou quelle conduite tenir dans des situations où ils identifient une souffrance psychique chez une personne qu'ils connaissent ou rencontrent pour la première fois. Comment agir en amont, pour éviter le passage aux urgences et anticiper la crise quand cela est possible ? Quelle réponse aux acteurs de tous champs (famille, proche, pompier, infirmière scolaire, professionnel de l'université, médecin généraliste, assistante sociale, bailleur…) identifiant une problématique de santé mentale, chez une personne, adulte, enfant, âgée… en capacité ou non d'exprimer une souffrance psychique ?

LA PERSONNE AU CŒUR DE SON PARCOURS EN SANTÉ MENTALE

Les acteurs ont souligné la nécessité de travailler à renforcer le pouvoir d'agir des personnes dans leur parcours de santé. Comment développer la prévention en santé mentale, développer les pratiques orientées rétablissement, la pair-aidance, l'éducation thérapeutique du patient ? Comment œuvrer aux renforcements des compétences psychosociales dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ?
Comment accompagner l'appropriation des guides de bonnes pratiques, des recommandations en santé mentale ?

Une priorisation nécessaire qui ne met pas de côté les autres problématiques identifiées. Ces trois priorités sont un premier pas pour amorcer des synergies entre acteurs et élaborer des réponses adaptées aux attentes au plus près des territoires.

Afin de lancer la seconde phase du PTSM de l'Isère, qui consiste à élaborer des actions concrètes en réponses aux problématiques identifiées, des "groupes-actions" autour de ces 3 priorités seront ouverts à tous cet automne. Une présentation du diagnostic sera réalisée.

- **Le 15 octobre 2019 sur le territoire de Vienne**
- **Le 05 novembre 2019 sur le territoire de Bourgoin-Jallieu**
- **Le 13 novembre 2019 sur le territoire de Grenoble**

Usagers, bénéficiaires de soins, représentants d'usagers, aidants, familles, proches, professionnels du social, médico-social, sanitaire, salariés ou libéraux, élus, professionnels de l'éducation nationale, de l'Université, acteurs de la prévention, du logement… **Tous les acteurs des parcours en santé mentale sont invités à participer !**

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE aux journées de lancement : cliquez ici !
(Inscriptions ouvertes du 1er août au 30 septembre 2019)